



UFC-QUE CHOISIR DU BAS-RHIN

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCES AUX SOINS

STOP AUX DESERTS MEDICAUX DANS NOTRE DEPARTEMENT

Alors que les Gouvernements successifs refusent obstinément de contraindre les médecins à s'installer là où les besoins sont les plus importants, l'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin alerte sur l'accès déplorable aux soins dans notre territoire, les résultats, commune par commune, étant disponibles gratuitement sur la carte interactive www.quechoisir.org. Compte tenu de l'inquiétante proportion de déserts médicaux s'expliquant aussi bien par une mauvaise répartition géographique des médecins que par l'aggravation des dépassements d'honoraires, notre association presse les parlementaires de porter des mesures ambitieuses pour permettre un égal accès aux soins.

L'éloignement géographique des médecins et les dépassements d'honoraires affaiblissent l'égalité d'accès aux soins. Notre analyse, qui combine les deux critères, compare pour chaque commune du département l'accès à quatre catégories de médecins en accès direct (généralistes, ophtalmologues, gynécologues et pédiatres) avec la moyenne nationale.

Présence territoriale des médecins dans le Bas-Rhin

Dépassements d'honoraires : un frein majeur à l'accès aux spécialistes

Si on ne prend en compte que les médecins spécialisés - pédiatres, gynécologues, ophtalmologues - pratiquant le tarif de base de la sécurité sociale, ce sont respectivement 24 % des enfants, 64.7 % des femmes et 45.5 % des patients vivant dans notre département qui subissent les conséquences d'un désert médical. En effet quand le cabinet d'un médecin est accessible avec un temps de trajet raisonnable pour les usagers, il existe cet autre frein qu'est le tarif de la consultation. Ce critère est particulièrement important pour les usagers dont les complémentaires santé ne prennent pas ou peu en charge les dépassements d'honoraires. Or, cette pratique est aujourd'hui, trop largement répandue parmi les spécialistes.

Manque de spécialistes, en particulier de pédiatres

Dans notre département, l'accès à la médecine de ville est compliqué pour les spécialistes. En prenant en compte l'offre médicale accessible à moins de 45 minutes de route, notre analyse montre que 14.2 % des enfants du département vivent dans un désert médical pour l'accès à un pédiatre et 9.2 % des femmes résidant dans des communes comme Gerstheim, Ingwiller ou Niederbronn les Bains ont du mal à accéder à un gynécologue.

Une carte interactive gratuite pour connaître l'accès aux soins par commune et interpeller les parlementaires du Bas-Rhin

Décidée à alerter et mobiliser l'opinion et les pouvoirs publics sur la situation alarmante de l'accès aux soins géographique et financier dans notre territoire, l'UFC-Que Choisir met gratuitement à disposition sur son site www.quechoisir.org la carte interactive de la fracture sanitaire. Chacun peut y vérifier l'accès aux soins depuis sa commune. Cette carte permet également aux utilisateurs d'interpeller leurs parlementaires pour qu'ils œuvrent à la mise en place de mesures concrètes et ambitieuses à même de rendre effectif, enfin, le principe de l'égal accès aux soins de tous.

En effet, face à l'échec criant des coûteuses mesures d'incitations passées à résorber la fracture sanitaire, les pouvoirs publics doivent de toute urgence changer de braquet et réguler l'installation des médecins.

C'est pourquoi l'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin demande aux parlementaires du département d'intervenir pour mettre en place :

- **L'instauration d'un conventionnement territorial des médecins ne permettant plus aux médecins de s'installer en zones sur-dotées, à l'exception du secteur 1 (tarif de la sécurité sociale) quand la situation l'exige (remplacement d'un médecin partant à la retraite ou zone très largement sous-dotée en médecins en secteur 1)**
- **La fermeture de l'accès au secteur 2 (à honoraires libres)* à l'origine du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires. Les nouveaux médecins ne devraient avoir le choix qu'entre un secteur 1 aux honoraires sans dépassements et l'Option de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM)**, qui encadre les dépassements d'honoraires.**
- **L'organisation d'un système de désignation effective d'un médecin traitant à chaque usager qui en fait la demande**

CONTACT PRESSE :

Alain Denoual

Administrateur, référent Santé

Tel : 07 60 89 70 17

sante@basrhin.ufcquechoisir.fr

** Les médecins installés en secteur 2 hors Optam exerçant en zone sous-dense peuvent prétendre à des aides : le Contrat de Stabilisation et Coordination des médecins (Coscom) leur est ouvert, ainsi que le Contrat de transition (Cotram) et le contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM), bien que ces deux dernières soient rapportées à la proportion de consultations effectuées au tarif de base de remboursement*

*** L'OPTAM (Option de pratique tarifaire maîtrisée) est un dispositif mis en place au 1^{er} janvier 2017 pour juguler les dépassements d'honoraires. Ce système, basé sur le volontariat, verse une prime, équivalente à la réduction de cotisations sociales dont bénéficie le secteur 1, aux praticiens s'engageant à limiter leurs dépassements d'honoraires. Cet engagement se traduit par la fixation d'honoraires fixés à moins du double du tarif de la Sécurité sociale, et à la stabilisation du nombre d'actes donnant lieu à des dépassements.*